

RAPPORT D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES N° 3373

Prélèvement du 24.09.2013

Par : Monsieur F. Pilloud, Inspecteur des eaux

Epalinges, le 08 Octobre 2013

N/réf. : jwr

La Sarraz - Distribution publique d'eau sur le territoire de la Commune : réseau La Sarraz

(Prélèvement de surveillance selon notre lettre circulaire du 15.01.1982)

Echantillon N°	Germes aérobies par ml	Escherichia coli par 100 ml	Entérocoques par 100 ml
1			
Hôpital St-Loup - Fontaine de la halte de bus - Au robinet	35	0	0

Conclusions :

Conforme aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur l'hygiène des denrées alimentaires.

Copie : - Commune de La Sarraz

Frais d'analyses : Fr. 100.00
Frais de prélèvements : Fr. 0.00

Le Chimiste cantonal

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.
Des renseignements complémentaires sur la(les) méthode(s) d'analyses utilisée(s) peuvent être obtenus auprès du Service.

RAPPORT D'ANALYSES CHIMIQUES N° 1073

Prélèvement du 24.09.2013

Par : Monsieur F. Pilloud, Inspecteur des eaux

Epalinges, le 08 Octobre 2013
N/ réf. : jwr

La Sarraz - Distribution publique d'eau sur le territoire de la Commune : réseau La Sarraz

(Prélèvement de surveillance selon notre lettre circulaire du 15.01.1982)

Echantillon n° 1 : Hôpital St-Loup - Fontaine de la halte de bus - Au robinet

Température (°C)	19.6	Aspect :	
pH	7.4	Bromure (mg Br/l)	< 0.1
Conductivité à 20°C (µS/cm)	442	Oxydabilité (mg KMnO ₄ par litre)	4.0
Turbidité (UT/F)	0.9	Carbone organique total (mg C/l)	1.2
Dureté totale (°F)	26.4	Ammoniaque (mg NH ₄ par litre)	0.005
Dureté carbonatée (°F)	24.8	Nitrite (mg NO ₂ par litre)	0.000
Calcium (mg Ca/l)	86	Orthophosphate (mg PO ₄ par litre)	0.020
Magnésium (mg Mg/l)	11.9		
Sodium (mg Na/l)	2.6		
Potassium (mg K/l)	0.7		
Hydrogénocarbonates (mg HCO ₃ par litre)	303		
Sulfate (mg SO ₄ par litre)	7.9		
Nitrate (mg NO ₃ par litre)	6.0		
Chlorure (mg Cl/l)	4.1		
Fluorure (mg F/l)	0.13		

Conclusions :

Eau assez dure.

L'oxydabilité (qui indique approximativement la charge en matières organiques) dépasse l'objectif de qualité de moins de 3 mg KMnO₄/l fixé par le Manuel suisse des denrées alimentaires (valeur de tolérance légale : 6 mg KMnO₄/l).

Copie : - Commune de La Sarraz

Frais d'analyses : Fr. 30.00 (seule l'analyse de nitrate est facturée)

Frais de prélèvement : Fr. 0.00

Le Chimiste cantonal

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.
Des renseignements complémentaires sur la(les) méthode(s) d'analyses utilisée(s) peuvent être obtenus auprès du Service.